

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 SEPTEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 38

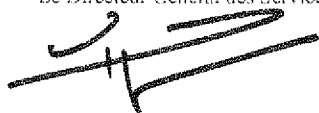
OBJET

**Mandats spéciaux des
élus**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1^{er} octobre 2010
par voie d'affichage
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 10 E 00, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 E 01a- 01b-02-03)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Monsieur BAZIN D'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Etait absente et excusée :

Madame BOUTIN

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 10 E 10

OBJET : MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS

RAPPORTEUR : Monsieur RAVEL

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est jumelée avec les Villes d'Aschaffenburg (Allemagne), Ayr (Ecosse), Konstancin (Pologne), Winchester (Etats-Unis) et Témara (Maroc) et entretient des relations privilégiées avec Brassempouy (dans les Landes).

Dans le cadre de ces jumelages, les élus, des cadres de direction et des directeurs d'établissement d'enseignement de Saint-Germain-en-Laye peuvent être amenés à se déplacer dans ces villes pour participer à des manifestations conjointes, rencontrer les acteurs de ces partenariats et à associer des personnalités qualifiées en fonction de l'objet de la rencontre. Les frais de transport, d'hébergement et autres frais seront remboursés, soit sur une base forfaitaire, soit en fonction du montant réel conformément aux demandes de Monsieur le Trésorier Principal.

Cette délibération prévoit de confier un mandat spécial aux élus dans la limite des crédits inscrits et dans le cadre des règles de remboursement des frais réels fixées par l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales.

Au dernier trimestre 2010, il est prévu un court déplacement qui aura pour objectif une reprise de contact avec la Municipalité de Témara afin d'évaluer sur place la possibilité de relancer le jumelage.

Pour 2011, il est d'ores et déjà prévu un déplacement à Winchester aux Etats-Unis dans le cadre du vingtième anniversaire du jumelage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ces déplacements, de confier des mandats spéciaux aux élus aux conditions exposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces voyages.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

- AUTORISE ces déplacements,
- CONFIE des mandats spéciaux aux élus aux conditions exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces voyages.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines